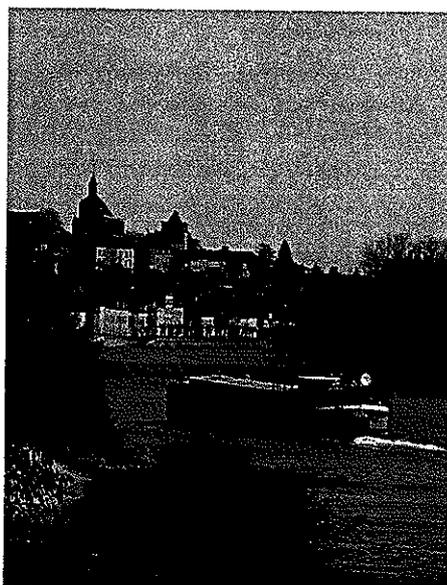




# Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Joigny





## **SOMMAIRE**

1. Convention Etat – Collectivités territoriales – Partenaires.
2. Diagnostic territorial.
3. Programme d'actions.

### **ANNEXE :**

Tableau financier.

# Contrat de redynamisation du site de défense de Joigny

ENTRE :

L'Etat représenté par M. Jean-Paul BONNETAIN, Préfet du département de l'Yonne,

Le conseil régional de Bourgogne représenté par M. François PATRIAT, Président,

Le conseil général de l'Yonne représenté par M. Jean-Marie ROLLAND, Président,

La communauté de communes du Jovinien, représentée par M. Nicolas SORET, Président,

La mairie de Joigny, représentée par M. Bernard MORAINÉ, Maire,

La chambre économique de l'Yonne (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture), représentée par M. Gilles ABRY, Président,

**VU** l'article 67 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;

**VU** la circulaire du Premier Ministre n°5138/SG du 25 juillet 2008 ;

**VU** le document cadre en date du 19 novembre 2010 ;

**VU** la délibération du conseil régional de Bourgogne en date du 24 janvier 2011;

**VU** la délibération du conseil général de l'Yonne en date du 28 janvier 2011;

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Jovinien en date du 2 février 2011;

**VU** la délibération du conseil municipal de Joigny en date du 3 février 2011 ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Préambule.**

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationales, décidée par le Président de la République en 2008, a conduit à redimensionner notre système de forces pour répondre aux nouveaux enjeux sécuritaires de notre pays. Les axes de cette réforme ont également été identifiés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, avec objectif d'accroître l'efficacité de la dépense militaire. Ils se sont notamment traduits par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées.

Les mesures de restructurations qui ont été décidées affectent lourdement le bassin de vie de Joigny (Yonne). En effet, cette commune a vu en juillet 2010 le transfert du 28<sup>ème</sup> Groupe géographique (28<sup>ème</sup> GG) vers la commune de Haguenau (Bas-Rhin), et ainsi la suppression de 404 emplois défense.

Pour compenser les impacts économiques directs et indirects, et démographiques de cette décision, un important dispositif d'accompagnement a été mis en place. Il concerne les trois territoires suivants :

- La ville de Joigny en particulier (développement économique et urbain) et les communes périphériques classées en zone d'aides à finalité régionale ;
- La communauté de communes du Jovinien compétente en matière de développement économique ;
- Le bassin d'emploi classé en zone de restructuration de la défense (exonérations fiscales et sociales).

Pour le périmètre le plus impacté par le départ du 28<sup>ème</sup> GG, le Premier ministre, par la circulaire susvisée, a décidé de mettre en place un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD). Ce dispositif contractuel a pour objectif de recréer sur le territoire touché un volume d'emplois et d'activité au moins comparable à celui supprimé par la mesure de restructuration. Il est appuyé par des mesures d'aides exceptionnelles, notamment d'ordre financier.

En particulier, l'Etat a retenu la commune de Joigny dans la liste des communes éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique, défini par l'article 67 de la loi susvisée, pour les emprises libérées par la Défense dans le cadre des opérations de restructurations.

### **Article 1 – Objectif.**

Les parties signataires se fixent l'objectif de retrouver dans le bassin d'emploi les conditions d'un développement économique durable, en favorisant l'émergence et la mise en œuvre d'une nouvelle ambition territoriale et en optimisant la synergie de leurs actions et de leurs moyens.

Ils se fixent notamment l'objectif particulier de créer un minimum de 400 emplois sur la période de mise en œuvre du contrat.

Dans la mesure où les restructurations de défense touchent essentiellement la commune de Joigny, l'effort portera principalement sur celle-ci.

## **Article 2 – Périmètre.**

Le périmètre d'application du CRSD est celui des communes du canton de Joigny et de la communauté de communes du Jovinien.

## **Article 3 – Durée.**

Le CRSD prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 3 ans durant laquelle les actions devront être engagées juridiquement et comptablement. Ce contrat est éventuellement prorogé de 2 ans maximum, par avenant.

## **Article 4 – Axes de redynamisation.**

Le CRSD intervient comme dispositif de redynamisation au service d'un projet de territoire, notamment urbain, devant s'inscrire dans une perspective à moyen et long termes. Cette approche stratégique doit être porteuse d'actions structurantes ayant pour objectif prioritaire la création d'emplois.

Sur la base de l'analyse et des préconisations relevées dans le diagnostic territorial joint, les partenaires décident de marquer leurs efforts sur les axes de redynamisation suivants :

- Développer l'offre territoriale en matière d'espaces d'accueil économique ;
- Enrichir et promouvoir une offre touristique et culturelle de qualité ;
- Renforcer et structurer l'offre de formation professionnelle ;
- Favoriser l'attractivité économique par le développement d'une offre très haut débit compétitive ;
- Définir une stratégie de projet urbain pour l'agglomération Jovinienne.

## **Article 5 – Contributions financières.**

Le contrat de redynamisation de site défense, conclu à hauteur de 17 030 336 €, s'accompagne d'un soutien de l'Etat de 4 140 000 € de crédits FRED et FNADT (dont une enveloppe FRED de 1 M€ dédiée aux aides directes aux entreprises créatrices d'emplois durables). Ces fonds s'ajoutent aux crédits de droit commun relevant des différents dispositifs de l'Etat.

Les collectivités territoriales signataires consolident les engagements de l'Etat par un concours financier complémentaire permettant d'accompagner et de réussir les objectifs fixés. Le montant de ces contributions est défini dans le plan de financement joint.

Des dotations supplémentaires des fonds européens sont également mobilisables dans le cadre du présent contrat selon leurs critères d'éligibilité.

Chaque partenaire s'engage, en outre, à mobiliser ses structures d'accompagnement au développement économique et notamment celles dédiées à l'implantation, à l'immobilier ou à l'ingénierie financière (capital-risque, garantie ...) qu'elles soient d'envergure départementale ou régionale.

## **Article 6 – Validation des dossiers.**

Chaque projet fait l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et de programmation habituelles liées aux types de financement mobilisables.

## **Article 7 – Comité de site.**

Le suivi des mesures prévues par le présent contrat est assuré par un comité de site coprésidé par le préfet de l'Yonne et le maire de Joigny.

Cette instance est composée, outre des présidents :

- du préfet de région de Bourgogne ou de son représentant ;
- du trésorier payeur général de l'Yonne ou de son représentant ;
- du sous-préfet de l'arrondissement d'Auxerre ;
- du député de la 3<sup>ème</sup> circonscription ;
- du président du conseil régional de Bourgogne ou de son représentant ;
- du président du conseil général de l'Yonne ou de son représentant ;
- du président de la communauté de communes du Jovinien ou de son représentant ;
- d'un représentant du délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ;
- des présidents des chambres consulaires de l'Yonne ou de leurs représentants ;
- du délégué interrégional aux restructurations de la défense pour la région Bourgogne.

Le comité de site peut s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative du préfet ou du maire.

Il dresse un point précis de l'avancement des dossiers engagés sur le semestre écoulé, du niveau de réalisation des engagements et décide des orientations à donner. Il veille à la bonne articulation des actions des différentes conventions de revitalisations actives sur le territoire.

Il définit et s'assure des conditions de comptage des emplois créés par les actions du contrat.

Le secrétariat est assuré par la préfecture de l'Yonne.

## **Article 8 : Mission d'animation, de coordination et de suivi.**

Un comité technique de mise en œuvre opérationnelle assure l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les référents désignés pour chaque fiche action.

Il se réunit en principe à échéance trimestrielle.

Ce comité technique est présidé par le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, sous-préfet de l'arrondissement d'Auxerre.

La mise en œuvre du contrat est également accompagnée par une mission d'animation, placée sous l'autorité du président du comité technique.

L'évaluation annuelle, présentée au comité de site, est l'occasion d'éventuelles propositions d'ajustements des objectifs et des moyens du contrat territorial.

#### **Article 9 – Mise en œuvre du contrat.**

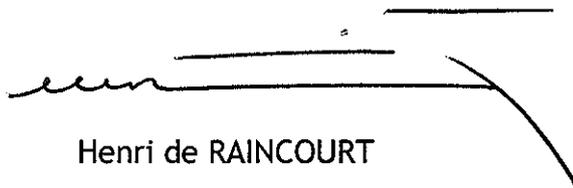
Au cours de sa mise en œuvre, le plan peut faire l'objet d'adaptations au vu des bilans d'exécution du programme d'actions soumis au comité de pilotage pour validation. Dans ce cadre, le comité de site examinera une fois par an l'état de consommation des crédits à partir des données fournies par PRESAGE, procédera à une évaluation des actions du CRSD et, si nécessaire, à des réaffectations.

# CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE JOIGNY

JOIGNY, le 11 février 2011

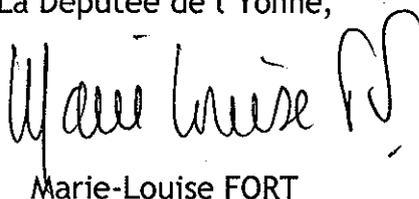
## EN PRESENCE DE

Le Ministre chargé de la  
coopération,



Henri de RAINCOURT

La Députée de l'Yonne,



Marie-Louise FORT

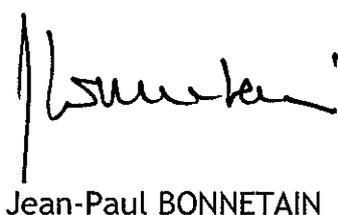
La Préfète de la région  
Bourgogne,



Anne BOQUET

## LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

Le Préfet de l'Yonne,



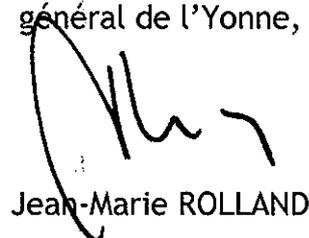
Jean-Paul BONNETAIN

Le Président du conseil  
régional de Bourgogne,



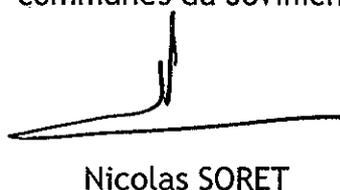
François PATRIAT

Le Président du conseil  
général de l'Yonne,



Jean-Marie ROLLAND

Le Président de la  
communauté de  
communes du Jovinien,



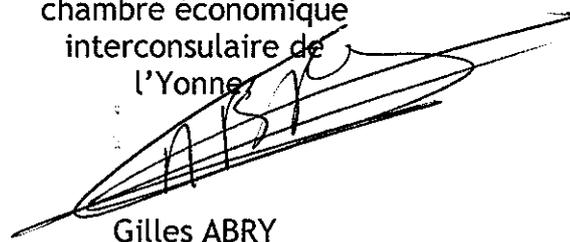
Nicolas SORET

Le Maire de JOIGNY,



Bernard MORAINÉ

Le Président de la  
chambre économique  
interconsulaire de  
l'Yonne,



Gilles ABRY



# Diagnostic territorial

L'étude diagnostic réalisée par le cabinet SOFRED sur le bassin d'emploi de Joigny a permis de mettre en exergue les éléments de contexte et les perspectives territoriales de développement économique suivants.

Situées dans le centre Yonne, les communes de la communauté de communes du Jovinien et du canton de Joigny forment un territoire rural composé d'une myriade de villages, dont Joigny est la ville centre. Avec un peu plus de 10 000 habitants sur les 15 000 que compte le territoire, Joigny est le véritable centre urbain de ce territoire constitué d'espaces agricoles et d'espaces naturels. Il s'agit d'ailleurs de la troisième ville du département en terme de population et d'importance après Auxerre et Sens. Le 28<sup>e</sup> Groupe Géographique y était implanté depuis 1949.

## ***Un territoire idéalement situé et bien connecté :***

- Situation géographique au nord de la Bourgogne qui positionne ce territoire comme un point de passage obligé entre Paris et Lyon et en 3<sup>ème</sup> couronne de l'Île de France ;
- Excellente desserte routière (A6, A5, A19, RN6...) qui place Joigny à 1h30 de Paris, 2h de Dijon, 3h de Lyon et ferroviaire (gare TER, gare TGV à proximité) sur les axes Paris-Lyon-Marseille et Strasbourg-Nantes.

## ***Un territoire au cadre de vie de qualité :***

- Richesse culturelle par son patrimoine historique, ville labellisée "Ville d'Art et d'Histoire", considérée comme un des "plus beaux détours de France" et dont la vieille ville est classée secteur sauvegardé ;
- Richesse environnementale par ses espaces naturels, par ses vignobles...

## ***Un tissu économique de TPE/PME :***

- Tissu économique composé à plus de 90% de TPE ou établissements secondaires soumis dans de nombreux cas à de la sous-traitance pour des groupes situés hors départements ;
- Tissu économique tourné vers l'industrie métallurgie, plasturgie, mécanique de précision, industrie légère de pointe, maintenance et l'artisanat (42% des établissements) ;
- Territoire dont l'image économique reste à développer.

## ***Un tissu avec un fort potentiel de développement :***

- Offre de formations actuellement insuffisante pour satisfaire aux demandes en compétences de certains professionnels locaux notamment liés aux métiers de la gastronomie ;
- Emergences de nouvelles filières à développer :
  - Eco-activités : les nouveaux métiers, nés de l'intérêt accru porté à la préservation de l'environnement, ainsi que le besoin en formation associé ;

- Navigation commerciale : filière en renouveau dans le centre Yonne grâce notamment à la mise en service en 2009 du port de Gron qui permet le traitement de 5 à 10 000 conteneurs par an (céréales, bois, produits des carrières) ;  
Ce développement transmodal pourrait concerner Joigny, puisqu'il s'inscrit dans la stratégie générale de développement du transport par voies d'eau que le CPER 2007-2013 appuie à hauteur de 60 M€.
- Tourisme fluvial : infrastructures touristiques classiques existantes, mais nécessité de développer l'offre touristique peu mise en valeur.

### **Un territoire dynamique :**

- Solde légèrement positif de créations d'entreprises (malgré des fermetures de commerces) ;
- Présence de la plateforme technologique O3PI (Optimisation des processus de production et produits industriels) ;
- Projets de redynamisation commerciale des locaux vides du centre-ville de la commune de Joigny ;
- Volonté locale de développer l'accès au très haut débit aux entreprises.

### **Un immobilier et un foncier rares :**

- Les deux zones d'activités (36 et 38,3 ha) et la zone industrielle (5,8ha) sont quasiment saturées ;
- Forte demande en immobilier d'activités : demande de petites surfaces pour locaux industriels ou artisanaux ;
- Risques pour certains bassins d'activités situés dans le département d'arriver également à une saturation de leur offre, ce qui pourrait profiter au territoire Jovinien ;
- Déficit en offre en logements collectifs dans les grandes villes à proximité (Sens et Auxerre) alors que la demande est perceptible.

### **Un manque d'immobilier et de foncier compensé par le départ du 28<sup>ème</sup> GG :**

- Libération d'une emprise de plus de 10 ha globalement bien raccordée aux différents réseaux urbains (eau, électricité et gaz) ;
- Libération de bâtiments (plus de 30 000 m<sup>2</sup> à usage logement, administratif, tertiaire, technique) qui pourront être directement réaffectés en l'état ou avec travaux ;
- Offre locative sociale de la société immobilière de la Madeleine disponible au départ du 28<sup>ème</sup> GG.

### **Les impacts du départ du 28<sup>ème</sup> GG :**

- Opportunité de la révision nécessaire du PLU pour traiter de la reconversion urbaine du site dans le cadre d'un projet communal ;
- En termes d'emplois, reclassement du personnel civil difficile (moyenne d'âge de 50 ans) et accroissement du nombre de demandeurs d'emplois de l'ordre de 3 à 5 % ;
- En termes de chiffres d'affaires pour les entreprises locales, perte estimée à 2,5 M€ par an pour les commerces de proximité de Joigny ;
- Impact *a priori* positif de la libération de 78 logements locatifs et la vente de 35 logements (personnel du 28<sup>ème</sup> GG et familles) sur les prix du marché immobilier au sein du périmètre du CRSD du fait du départ du 28<sup>ème</sup> GG ;
- Peu d'interactions économiques dues à la présence militaire sur le territoire si ce n'est la part du revenu des personnels dépensée sur ce même territoire (28<sup>ème</sup> GG non soumis à la taxe professionnelle) ;
- L'installation de nouveaux propriétaires sur le site sera l'occasion d'engendrer de nouvelles recettes fiscales.

\*\*  
\*

Sur la base des éléments de ce diagnostic, les enjeux identifiés et les objectifs préconisés sont les suivants :

- **Enjeux :**
  - Engager le territoire dans une stratégie de reconquête ;
  - Conforter une stratégie de développement économique partenariale ;
  - Affirmer l'identité du territoire et favoriser son attractivité sur le long terme.
  
- **Objectifs :**
  - Créer de nouveaux emplois ;
  - Renforcer, structurer l'offre de formation ;
  - Réussir le développement économique et urbain de la ville et du territoire (en y intégrant la reconversion du site du 28ème GG) ;
  - Saisir les opportunités de développement des filières en croissance ;
  - Accompagner l'activité touristique dans son processus d'adaptation et de modernisation ;
  - Renforcer la promotion économique du Jovinien et renouveler son image.

## Programme d'actions

Action transversale.

<b>Action transversale</b>	<b>INTITULE DU PROJET</b>  <b>Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables.</b>
<b>N° FICHE ACTION</b> 0.1	
<b>Diagnostic - constat</b>	
<p>Malgré un tissu et une image économique insuffisamment développés, le territoire Jovinien possède des atouts et des leviers de développement non négligeables qu'il convient de mobiliser.</p> <p>Afin de favoriser l'essor économique, il est souhaitable de mettre en œuvre une action concertée sur l'ensemble des aspects qui concourent à l'accueil d'activités structurantes et, pour cela, d'optimiser les moyens humains, les ressources techniques et les concours financiers dans une perspective de meilleure synergie des actions et de coopération des acteurs.</p> <p>Tout d'abord, il convient de rechercher un développement exogène et endogène du territoire en développant en premier lieu la prospection.</p> <p>Pour la prospection exogène, une dynamisation efficace suppose un travail collaboratif et permanent entre les différents acteurs concernés : nationaux (agence française pour les développements internationaux - AFII, délégation aux restructurations - DAR), régionaux (Bourgogne Développement, direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE), départementaux (Yonne Développement, chambres consulaires), ainsi que les cabinets de réindustrialisation mandatés, le cas échéant, pour accompagner des restructurations d'entreprises.</p> <p>Ensuite, il convient de renforcer l'attractivité du territoire en valorisant l'offre proposée par le territoire en matière d'aides proposées aux porteurs de projet : aides financières, aides à la formation, accueil... En effet, les conditions d'accompagnement de projets économiques constituent un élément d'incitation significatif pour l'accueil et/ou le développement d'activités créatrices d'emplois, en particulier sur un territoire rural. En effet,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en matière de développement endogène, l'appui financier en termes de trésorerie et d'effet levier sur les banques, et l'implication du territoire au montage du projet, peuvent favoriser la décision de l'entrepreneur à engager son projet ;</li><li>- s'agissant du développement exogène, compte tenu de la concurrence des territoires entre eux pour capter des projets économiques, le niveau d'aides proposées permet de renforcer l'attractivité d'un bassin d'emploi et ainsi favoriser l'implantation d'entreprises.</li></ul> <p>Dans les deux cas, pour être efficace, l'offre proposée par le territoire, à considérer dans sa globalité (foncier, aides à l'investissement, aides à l'emploi, infrastructure, accueil...), doit se caractériser par sa clarté (simplicité), sa rapidité de mise en œuvre (souplesse, circuit court) et son effet démultiplicateur (sur l'impact notamment en évitant l'effet d'aubaine, sur la mobilisation des partenaires et des banques).</p>	
<b>Description des actions</b>	
<b>0.1.1. - Analyser et promouvoir l'offre territoriale.</b>	
<b>1° par un soutien aux actions de prospection exogène et endogène.</b>	
<p>Au bénéfice du CRSD, l'agence départementale Yonne Développement et l'agence française pour les investissements internationaux (AFII) dont le correspondant régional est Bourgogne Développement, accompliront une mission de prospection en renforçant leur action grâce à la mise en place d'outils spécifiques et des interventions de prospection. Une convention de partenariat sera établie entre les différentes structures concernées et un dispositif de pilotage de la mission sera activé.</p>	
<b>2° par une aide aux entreprises dans leurs projets d'investissements, d'innovation et de développement créateurs d'emplois et la création d'un réseau d'accompagnement des projets importants de développement (« RAPID 89 »).</b>	
<p>➤ Programme <i>J'entreprends en Bourgogne</i> : Le développement des entreprises sur le territoire du contrat doit conduire à favoriser la création d'emplois durables. Le programme <i>J'entreprends en Bourgogne</i> permet l'accompagnement des projets économiques ainsi que la mise en réseau des partenaires publics à travers l'espace collaboratif du site.</p>	

➤ **RAPID 89** : Pour les projets fortement créateurs d'emplois, un accompagnement des porteurs de projets devra être conduit par un travail coordonné et en réseau des acteurs concernés dans les conditions suivantes :

- 1) Après identification d'un projet, une réunion est organisée avec le chef d'entreprise et l'ensemble des partenaires publics ainsi que les cabinets de réindustrialisation afin qu'il y ait une présentation unique du projet et que l'ensemble des partenaires aient le même niveau d'information ;
- 2) En fonction de la nature du projet, un chef de file est défini. Ce dernier conduira au profit du chef d'entreprise un accompagnement personnalisé pour :
  - la définition du projet ;
  - l'analyse de la faisabilité du projet (technique, économique, financière, ressources humaines) ;
  - la mobilisation des compétences nécessaires et l'identification des soutiens techniques et financiers ;
  - le suivi du projet.

#### **0.1.2- Accompagner les projets endogènes et exogènes créateurs d'emplois en CDI à temps plein :**

##### **1° par une mobilisation large des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises proposés par l'ensemble des partenaires :**

Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité communautaires et de celles spécifiques à chaque dispositif, les aides suivantes pourront être affectées de façon cumulative ou isolée à l'accompagnement d'un projet de développement économique :

- aides sous forme de subventions :
  - prime à l'aménagement du territoire (PAT) sur le périmètre AFR,
  - fonds pour les restructurations de la défense (FRED),
  - dispositifs d'aide du CRB,
  - aides à l'investissement immobilier du CGY,
  - fonds issus des conventions Etat – entreprise au titre de l'article L 1233-84 du code du travail<sup>1</sup> ;
- aides sous forme de prêts participatifs, prêts ou avances remboursables :
  - prêts et avances remboursables du CRB,
  - aides sous forme d'avances à l'investissement dans l'outil de production du CGY,
  - prêts OSEO,
  - prêts bonifiés de la société de financement pour la réforme et le développement (SOFIRED) ;
- aides directes au conseil et à la formation :

Conformément aux règles d'intervention et d'éligibilité spécifiques à chaque dispositif et sous réserve que les différentes règles et plafonds applicables soient respectés, les projets d'implantation et de développement d'activités pourront, en complément de l'appui apporté par les chambres consulaires, être soutenus par la mobilisation des dispositifs d'aides individuelles aux entreprises du conseil régional de Bourgogne et par un appui financier spécifique apporté par le fonds de restructuration défense (FRED).

Ces emplois pourront en outre bénéficier, en fonction des caractéristiques des publics recrutés, des mesures de droit commun d'aide à l'embauche (contrat unique d'insertion, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage,...).

##### **2° par une mobilisation coordonnée de ces dispositifs :**

Dans la limite des règles spécifiques à chaque dispositif, les conditions et modalités de mobilisation des aides en faveur des projets générant la création d'emplois seront définies conjointement par l'ensemble des partenaires. A cette fin, une fiche fixant les principes et modalités d'intervention des différents dispositifs selon la nature et l'importance du projet à accompagner sera élaborée et proposée à la validation du comité de site.

En outre, pour garantir la clarté et la rapidité de l'accompagnement d'un projet, le dossier de demande d'aide sera présenté et instruit de façon coordonnée. Ainsi, selon des modalités à valider par le comité de site, tout projet identifié sur le territoire du CRSD, et considéré comme valide après une analyse financière et économique, fera l'objet chronologiquement :

- 1) d'une présentation à l'ensemble des partenaires, notamment en mobilisant le dispositif RAPID 89 pour les projets fortement créateurs d'emploi,
- 2) d'un accompagnement porté par un chef de file désigné conjointement,
- 3) d'un dossier unique de demande de subventions,
- 4) *in fine*, d'un avis commun formulé par un comité technique local d'examen des projets sur l'opportunité, le montant et la forme des aides mobilisables.

<sup>1</sup> Fonds privés.

<b>Objectifs - résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer des outils de présentation de l'offre territoriale (documents, cartographie, site Internet, stand...) complémentaires des supports de promotion existants.</li> <li>- Identifier et valider des cibles de prospection (entreprises et dirigeants).</li> <li>- Mettre en place un programme d'actions de marketing direct : phoning, mailing, contact direct, suivi des contacts, détection de projets d'implantation, mise en relation avec le territoire.</li> <li>- Mettre en réseau des énergies et des compétences pour accueillir et accompagner la création d'entreprises.</li> <li>- Stimuler l'envie d'entreprendre.</li> <li>- Organiser l'appui au développement économique, à la création et à la reprise d'activités.</li> <li>- Mettre en réseau les entrepreneurs sur le bassin d'emploi du Jovinien.</li> <li>- Agir pour l'accueil de nouvelles activités.</li> <li>- Garantir aux créateurs d'activités un suivi permettant d'améliorer les chances de réussite des entrepreneurs.</li> </ul>
<b>Maîtres d'ouvrage</b>
0.1.1. Prospection exogène et endogène : Yonne Développement ou Bourgogne Développement. 0.1.2 : CCJ.
<b>Partenaires</b>
Intervenants dans le champ de l'accompagnement au développement économique : CRB, CGY, CCJ, TPG, Banque de France, DAR, DIRECTE (chargé de mission industrie, UT), OSEO, chambres consulaires, AFII, Bourgogne Développement, Yonne Développement.
<b>Début de l'opération</b>
Signature CRSD.
<b>Délais de réalisation</b>
Durée du CRSD.

**Plans de financement :**

**Sous-action 0.1.1. : Prospection.**

<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Outils et salons, supports de communication.	75 000 €	Etat (FNADT- CRSD)	60 000 €	80 %
Prospection		Autofinancement	15 000 €	20 %
<b>Total 1</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>75 000 €</b>	
Agences de développement	15 000 €	Bourgogne et Yonne Développement <sup>2</sup>	15 000 €	100 %
<b>Total 2</b>	<b>15 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>15 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>	
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
20 projets détectés, débouchant sur 10 projets amenés en visite et 5 demandes d'implantation totalisant au moins 100 emplois exogènes (potentiel à 3 ans) soit 25 % de l'objectif total du CRSD.				

<sup>2</sup> Valorisation du temps consacré à la mission par la ressource dédiée.

**Sous-action 0.1.2 : Aide aux projets endogènes et exogènes créateurs d'emplois en CDI.**

<b>Coût de l'action</b>		
<b>Dispositifs d'aide à l'emploi</b>	<b>Base par emploi (montant HT)</b>	<b>Enveloppe globale prévisionnelle</b>
<b>Aides à l'emploi</b>		
Prime à l'aménagement du territoire	Subvention. Plafond : 15 000 €/emploi	Pas d'enveloppe contractualisée
Ministère défense : FRED	Plafond : 10 000 €/emploi (moyenne : 5000 €/par emploi).- Nombre d'emplois accompagnés : 200	1 000 000 €
Conseil régional	Ensemble des dispositifs d'aides – sous forme de subventions, avances remboursables ou prêts du conseil régional	500 000 €
Conseil général	Ensemble des dispositifs d'aides – sous forme de subventions, avances remboursables ou prêts du conseil général <sup>3</sup>	120 000 €
Dispositif SOFIRED	Prêt participatif de 75 à 500 k€	Pas d'enveloppe contractualisée
<b>Total 1</b>		<b>1 620 000 €</b>
<b>Aides directes au conseil et à la formation</b>		
Ministère défense : FRED – aide au conseil et à la formation (CRSD)	Maxi 50 % des dépenses éligibles pour un montant de ces dépenses < 152 k€ HT	50 000 €
Etat – crédits sectoriels UT-DIRECTE	Appui aux actions collectives <sup>4</sup>	50 000 €
Conseil régional	Appui au programme de formation	100 000 €
<b>Total 2</b>		<b>200 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 820 000 €</b>
<b>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</b>		
<p>Nombre d'emplois accompagnés sur la durée de mise en œuvre du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par une aide à l'emploi : minimum 300 ;</li> <li>- par une aide à la formation : minimum 100 sur la durée du contrat.</li> </ul> <p>Nombre d'entreprises sur la durée de mise en œuvre du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par une aide à l'emploi : minimum 20 de moins de 10 salariés et 10 de plus de 10 salariés ;</li> <li>- par une aide à la formation : minimum 5 sur la durée du contrat.</li> </ul>		

<sup>3</sup> Sous réserve de l'application du règlement d'intervention, en matière d'aide à l'immobilier industriel, en vigueur à la date de dépôt du dossier par le porteur de l'opération. Cette enveloppe n'est pas fongible avec d'autres programmes lancés dans le cadre du CRSD.

<sup>4</sup> Sous réserve de l'examen des demandes formulées et du respect des critères d'éligibilité.

<b>Action transversale</b>	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 0.2	
<b>Appuyer l'animation du CRSD par la mise à disposition de compétences en ingénierie de projet.</b>	
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
La mise en œuvre opérationnelle des actions du contrat territorial nécessite la conduite d'un travail d'ingénierie de projet, d'instruction administrative et financière de dossiers et de suivi pendant toute la durée du contrat. Ce travail conduit de façon coordonnée et en réseau, au profit de l'ensemble des maîtres d'ouvrages du contrat, permet d'optimiser les ressources et de favoriser la réalisation des actions et des objectifs fixés.	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
Pour conduire la mise en œuvre des actions du contrat placée sous leur maîtrise d'ouvrage et limiter les dépenses liées à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la communauté de communes du Jovinien et la commune de Joigny seront respectivement renforcées d'une ressource dédiée pour la durée du contrat (3 ans).	
La mission de ces deux chefs de projet sera réalisée sur la base d'une lettre de mission validée par le comité de site.	
<b><i>Objectifs - résultats attendus</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un accompagnement permanent en ingénierie des opérations du CRSD en associant les compétences fournies par les services prestataires signataires et les autres acteurs du territoire, sous le contrôle du comité technique défini à l'article 8 du contrat.</li> <li>- Assurer le lien avec les partenaires financiers (services de l'Etat et notamment la préfecture de l'Yonne, conseil régional, conseil général), ainsi qu'avec les maîtres d'ouvrage du contrat.</li> </ul>	
<b><i>Maîtres d'ouvrage</i></b>	
Communauté de communes du Jovinien et commune de Joigny.	
<b><i>Partenaire</i></b>	
Etat.	
<b><i>Début de l'opération</i></b>	
Signature du CRSD.	
<b><i>Délais de réalisation</i></b>	
Période du CRSD : CDD de 3 ans.	
<b><i>Plan de financement</i></b>	
<b>La dépense, correspondant à la rémunération brute et aux charges patronales, est répartie dans le plan de financement de chacune des actions bénéficiant de l'accompagnement des deux chefs de projet.</b>	
Celles liées aux frais de fonctionnement (mise à disposition de locaux, frais administratifs, frais de mission ...) seront supportées par les maîtres d'ouvrage.	
<b><i>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</i></b>	
Points de situation et bilans à présenter au comité technique et au comité de site du CRSD.	

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 1	<b>Créer de nouvelles zones d'activités pour accroître l'offre territoriale en matière d'espace d'accueil aux entreprises.</b>
<b>Diagnostic - constat</b>	
<p>La communauté de communes du Jovinien (CCJ) ne dispose plus suffisamment d'espaces fonciers structurants pour l'accueil d'entreprises. Pour pouvoir répondre à ce besoin et ainsi attirer des activités économiques créatrices d'emplois, des terrains constructibles ont été identifiés dans le périmètre de la CCJ et pourront être valorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site de 19 ha situé sur la commune de Béon, dont 12 ha commercialisables, à proximité des grands axes routiers, dans la continuité de la zone d'activités économiques de Joigny ; Cet espace foncier permet d'un point de vue stratégique et technique l'accueil d'une zone d'activité d'intérêt régional.</li> <li>- Site de 4,5 ha situé sur la commune de Joigny (quartier des Champs Blancs), en zone 1 AUh du plan local d'urbanisme (PLU) de Joigny.</li> </ul>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>1. Acquérir le foncier.</b> L'acquisition concerne les sites de 19 ha et de 4,5 ha mentionnés <i>supra</i>.</p> <p><b>2. Conduire les études et les travaux d'aménagement des zones considérées selon une planification par tranches conditionnées à l'accueil effectif d'activités.</b></p> <p><u>Opérations retenues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une zone d'activité à Béon permettant l'accueil de petites et moyennes industries, d'activités en rapport avec le port fluvial de Joigny et accessoirement d'une ou deux entreprises logistiques ;</li> <li>- Aménagement d'une zone d'activités à Joigny, dans le quartier des Champs Blancs.</li> </ul> <p><u>Travaux à conduire dans le cadre du CRSD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des études d'aménagements (étude APS, permis de construire, maîtrise d'œuvre) ;</li> <li>- Viabilisation des terrains appartenant aux zones considérées ;</li> <li>- Aménagement des accès et de la signalétique.</li> </ul> <p>L'aménagement du bâti est à la charge du porteur de projet, si possible dans le cadre d'un partenariat public-privé.</p>	
<b>Objectifs – résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer, dès que possible, d'une offre foncière qualitative pour répondre à la demande d'installation de PME et TPE créatrices d'emplois.</li> <li>- Permettre aux entreprises en démarrage, localisées sur la pépinière d'entreprises, de poursuivre leurs activités sur le territoire de la CCJ.</li> </ul>	
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	
Communauté de communes et/ou société d'économie mixte dans le cas d'identification d'entreprises intéressées pour une implantation dans les futurs locaux.	
<b>Partenaires</b>	
Europe, Etat, conseil régional de Bourgogne, conseil général, CCI, CMA, Yonne développement, Yonne active création, partenaires privés.	
<b>Début de l'opération</b>	
Signature du CRSD.	

<b>Délais de réalisation</b>																				
Actions	2011				2012				2013				2014				2015			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Echéances du contrat</b>																				
ZA Béon			Acquisition AMO		Travaux															
ZA Les Champs Blancs							Acquisition AMO		Travaux											
<b>Coût de l'action</b>																				
Principaux postes de dépenses				Montant HT				Ressources				Montant HT				%				
<b>Sous-action 1 : Zone d'activité de Béon</b>																				
Acquisition : base : 190 000 m <sup>2</sup> x 2 €/m <sup>2</sup>				380 000 €				Hypothèse revente du terrain aménagé 15 €/m <sup>2</sup> x 120 000 m <sup>2</sup>				1 800 000 €								
Etude APS, maîtrise d'œuvre, travaux, accès très haut-débit				4 600 000 €				<b>Base subventionnable FEDER</b>				<b>: 3 180 000 €</b>				<b>Base subventionnable autres partenaires : 3 630 000 €</b>				
Aménagements routiers extérieurs				450 000 €				FEDER – mesure 1-6b <sup>5</sup>				954 000 €				(*)				
								Etat (FNADT – CRSD)				500 000 €				13,77%				
								Conseil régional				720 000 €				19,83%				
								Conseil général				720 000 €				19,83%				
								Autofinancement				736 000 €				20,28%				
								(*) 30 % de la base subventionnable et 26,28 % des recettes publique.												
<b>Total 1</b>				<b>5 430 000 €</b>				<b>Total 1</b>				<b>5 430 000 €</b>								
<b>Sous-action 2 : Zone d'activité des Champs Blancs</b>																				
Acquisition : base : 5521 m <sup>2</sup> x 16 €/m <sup>2</sup>				88 336 €				Hypothèse revente du terrain aménagé 18 €/m <sup>2</sup> x 5 119 m <sup>2</sup>				92 142 €								
Etude APS, maîtrise d'œuvre, honoraires et travaux :				130 000 €				<b>Base subventionnable : 126 194 €</b>												
								Etat - DETR				37 858 €				30 %				
								Conseil général				37 858 €				30 %				
								Autofinancement				50 478 €				40 %				
<b>Total 2</b>				<b>218 336 €</b>				<b>Total 2</b>				<b>218 336 €</b>				<b>100 %</b>				
<b>Sous-action 3 : Mission d'ingénierie</b>																				
Rémunération du chef de projet (60 %)				96 000 €				Etat CRSD (FNADT – CRSD)				76 800 €				80 %				
								Autofinancement				19 200 €				20 %				
Charges de fonctionnement				6 000 €				Autofinancement				6 000 €				100 %				
<b>Total 3</b>				<b>102 000 €</b>				<b>Total 3</b>				<b>102 000 €</b>				<b>100 %</b>				
<b>TOTAL</b>				<b>6 920 336 €</b>				<b>TOTAL</b>				<b>6 920 336 €</b>				<b>/</b>				
<b>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</b>																				
Nombre d'emplois créés : 150 emplois sur la durée de mise en œuvre du contrat. Pour la ZA Béon : 6 entreprises de 20 à 50 emplois, soit 140 emplois Pour la ZA des Champs Blancs : 10 emplois																				

<sup>5</sup> Sous réserve de l'éligibilité du projet et d'un avis favorable du comité régional de programmation des fonds européens.

AXE 1	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 2	Aménager sur le site du 28 <sup>ème</sup> GG un bâtiment dédié à l'accueil d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises.
<b>Diagnostic - constat</b>	
<p>La pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises constituent un des maillons essentiels pour l'accompagnement et le développement de projets sur le territoire Jovinien. Ce projet s'inscrit dans une dynamique et une cohérence territoriale du développement en matière économique conduit par la CCJ.</p>	
<p>Les espaces offerts par le site du 28<sup>ème</sup> GG, plus particulièrement par sa zone technique, peuvent, par leur superficie et leur situation géographique au centre de la ville de Joigny, favoriser l'accueil et le développement de ces activités économiques.</p>	
<p>Les bâtiments utilisés pour le dépôt de cartes IGN libérés par le ministère de la défense fin 2011, situés à proximité, pourront partiellement ou totalement offrir une extension à l'activité pépinière par l'aménagement d'ateliers et/ou de lieux de stockage.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>1. Etude.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des besoins (logistiques, espaces communs, tertiaires) et des modalités d'accompagnement des créateurs d'entreprises en lien avec les professionnels locaux du développement économique ;</li> <li>- Conduite du marché travaux.</li> </ul> <p><b>2. Travaux d'aménagement.</b></p> <p><u>Phase 1</u> : bâtiment principal et extérieurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Après la démolition des bâtiments vétustes, un bâtiment de 2000 m<sup>2</sup> sera construit et aménagé pour l'accueil de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises.</li> </ul> <p>L'objectif étant d'optimiser les coûts de fonctionnement pour chaque entreprise, les aménagements prévus concerneront les locaux de logistiques (salles informatiques, salle de travail, point de stockage des fournitures...), les salles de réunion et l'accès au très haut débit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 places de parking seront aménagés.</li> <li>- Le changement d'activité nécessitera la construction de nouveaux bassins d'infiltration.</li> <li>- Les accès, la voirie et les espaces communs seront aménagés pour une ouverture de ce nouveau secteur urbain sur la ville de Joigny.</li> <li>- Pour les zones restant disponibles pour une requalification économique ultérieure, des primo- aménagements seront réalisés.</li> </ul> <p><u>Phase 2</u> (pour mémoire : hors CRSD) : ateliers et bâtiments de stockage annexes dans les bâtiment de stockage des cartes libérés fin 2011.</p>	
<p><b>3. Animation de la pépinière et accompagnement des créateurs accueillis.</b></p> <p>La CCJ avec l'aide et l'appui opérationnel de la CCI de l'Yonne mettra en place un dispositif d'animation de la pépinière permettant de faciliter son remplissage : actions de promotion de l'outil en lien avec les acteurs locaux (Yonne développement et Bourgogne développement notamment), accompagnement des créateurs candidats à l'implantation sur la pépinière (aides et conseils dans les domaines juridique, commercial et technique...), suivi et conseils personnalisés pré et post-installation, organisation de réunions collectives autour des porteurs de projets (par exemple, club des créateurs et/ou entrepreneurs du Jovinien, foire aux questions concernant la création d'entreprises...).</p>	
<b>Objectifs - résultats attendus</b>	
<p>Offrir un espace d'accueil dès 2011 de jeunes créateurs par la mise à disposition de locaux aménagés, ainsi qu'un partenariat structuré visant à accompagner et à conseiller les porteurs de projet.</p> <p>Aider et renforcer les chances de succès de ces derniers, de la création jusqu'à leur développement et leur installation sur un autre site pérenne proposé par le territoire (zone d'activité de Béon, notamment).</p>	

<b>Maitre d'ouvrage</b>																								
CCJ.																								
<b>Partenaires</b>																								
Europe, Etat, CRB, CGY, CCI, Bourgogne Développement, Yonne Développement.																								
<b>Début de l'opération</b>																								
Avril 2010 (étude de faisabilité technique et financière)																								
<b>Délais de réalisation</b>																								
Actions	2011				2012				2013				2014				2015							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
	Échéances du contrat																							
Pépinière	Conception				Travaux																			
<b>Coût de l'action</b>																								
Principaux postes de dépenses				Montant HT				Ressources				Montant HT				%								
Etude				25 000 €				Autofinancement				25 000 €				100 %								
<b>Total 1</b>				<b>25 000 €</b>				<b>Total 1</b>				<b>25 000 €</b>												
<b>Travaux phase 1</b>																								
- Honoraires conception et AMO				516 000 €				Recettes (loyers – dépenses fonctionnement) :				0 €												
- Démolition de bâtiments vétustes : 6000 m <sup>2</sup> x 50 €				300 000 €				<b>Base subventionnable : 5 456 000 €</b>																
- Construction et aménagement d'un bâtiment (2000 m <sup>2</sup> x 1500 €)				3 000 000 €								FEDER– mesure 1-2b <sup>6</sup>				1 636 800 €				30,00%				
- Bassins d'infiltration				340 000 €				Etat (FNADT – CRSD) pour les opérations de construction				324 000 €				23,83%								
- Création parkings				300 000 €				Etat (FRED – CRSD) pour les opérations d'aménagement				976 000 €												
- Travaux de VRD et parking				500 000 €				CRB				500 000 €				9,16%								
- Aménagement paysager				500 000 €				CGY				500 000 €				9,16%								
								Autofinancement				1 519 200 €				27,95%								
<b>Total 2</b>				<b>5 456 000 €</b>				<b>Total 2</b>				<b>5 456 000 €</b>												
<b>Mission d'ingénierie</b>																								
Rémunération du chef de projet (40%)				64 000 €				Etat (FNADT – CRSD)				51 200 €				80 %								
								Autofinancement				12 800 €				20 %								
Charges de fonctionnement				4 000 €				Autofinancement				4 000 €				100 %								
<b>Total 3</b>				<b>68 000 €</b>				<b>Total 3</b>				<b>68 000 €</b>												
<b>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</b>																								
Nombre de porteurs de projet accueillis : 20																								
Nombre d'emplois créés sur la pépinière : 50																								
Pourcentage d'entreprises et d'emplois transférés de la pépinière sur une autre emprise de la CCJ : 40 %																								

<sup>6</sup> Sous réserve de l'éligibilité du projet et d'un avis favorable du comité régional de programmation des fonds européens.

AXE 1	INTITULE DU PROJET  <b>Moderniser et redynamiser le commerce local.</b>
N° FICHE ACTION 3	

**Diagnostic – constat**

La question de la commercialité du cœur de ville est une problématique récurrente. En 2000, 2003 et 2005, des études ont été lancées et des actions de redynamisation menées. Toutefois, la désaffectation du noyau commerçant reste marquée, tout particulièrement dans le cœur historique de la ville.

Les freins à son développement sont identifiés : petites surfaces (40 à 50 m<sup>2</sup>) beaucoup trop nombreuses, surfaces attractives (supérieures à 100 m<sup>2</sup>) très rares et indisponibles, taux d'enseignes fermées trop important, créant une synergie négative, coût élevé de réfection des locaux (préservation du patrimoine historique).

La mise en œuvre d'une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat participe du plan de redynamisation global. La mobilisation d'un chargé de projet, assurant l'interface permanent entre toutes les parties prenantes, favorisera l'émergence de projets partagés et en facilitera leur mise en œuvre.

**Description de l'action**

- Engager une étude de faisabilité de l'opération collective.
- Etablir et proposer un dossier de demande de candidature au titre du FISAC pour la mise en œuvre des opérations suivantes :
- Revitaliser des locaux stratégiques non exploités en cœur de ville : acquisition de locaux commerciaux, rénovation et réagencement, location des surfaces recrées ;
- Soutenir les projets individuels et collectifs.

**Objectifs – résultats attendus**

- Redynamiser le cœur commerçant de la ville en restaurant, embellissant ou recréant des locaux commerciaux attractifs.
- Encourager un commerce de niche dans le périmètre sauvegardé de la ville et créer une offre ciblée (antiquaires, artisanat d'art, produits atypiques) répondant à une demande nécessairement spécifique, induite par la configuration des lieux (fréquentation touristique).
- Recréer une attractivité significative et durable du cœur de ville.
- Assurer le lien avec les services de l'Etat, notamment la préfecture de l'Yonne et la délégation régionale du commerce et de l'artisanat.

**Maître d'ouvrage**

CCJ.

**Partenaires**

Etat, CCI, CMA.

**Début de l'opération**

Signature du CRSD.

**Délais de réalisation**

Actions	2011				2012				2013				2014				2015			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Echéances du contrat																			
Redynamisation commerce local			Etude		Candidature	Elabo projets			Conduite actions collectives											

<i>Coût de l'action</i>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
Etude	30 000 €	Etat – FISAC	15 000 €	50%
		Autofinancement	15 000 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	
<i>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs.</i>				
Nombre de projets individuels accompagnés : 20 Nombre d'emplois créés : 20 Evolution du chiffre d'affaire du petit commerce de la commune de Joigny : + 10 % entre 2011 et 2015.				

AXE 2	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 4	<b>Développer l'offre touristique par le renforcement d'équipements culturels attractifs et de loisirs.</b>

### *Diagnostic - constat*

Le territoire Jovinien recèle un potentiel touristique important :

- Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » et « Les plus beaux détours de France » ;
- Des coteaux plantés de vignes depuis plus de mille ans, dominant la ville de Joigny ;
- Une forte capacité et demande en hébergement touristique ;
- Un passé historique, vinicole et forestier exceptionnel ;
- La rivière Yonne qui traverse la ville de Joigny d'est en ouest ;
- L'émergence progressive d'outils d'info-réservation et de produits touristiques locaux (objets, beaux livres, guides, cartes...), via le site institutionnel des organismes territoriaux du tourisme (Agence de développement touristique de l'Yonne et la marque « FashYonne ») ;
- Une offre navigable diversifiée, au cœur d'une offre globale départementale de 265 km de voies, 5 ports de plaisance, 9 bases de location, 5 clubs de ski nautique, 4 clubs de voile ;
- Une filière nautique de plaisance durablement implantée en Centre Yonne (taux moyen d'occupation d'un bateau : 62,5 % et nombre moyen de semaines de location d'un bateau : 19,4 semaines) ;
- 80% de clients étrangers à fort pouvoir d'achat.

L'Yonne est un élément essentiel de l'urbanisation, tant géographique qu'historique de la ville. Aujourd'hui, les berges de l'Yonne intra-muros, et tout particulièrement en rive droite, sont orphelines de leur vocation de moteur économique de la cité, les chemins de halage et de contre-halage sont délaissés et leur immédiate proximité est consacrée à la circulation automobile et au stationnement.

Le schéma national des vélo-routes intègre une liaison entre Migennes et la limite du département de Seine et Marne, section qui fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité par le cabinet Inddigo Altermodal. La création d'un EPCI entre les communes concernées (sous forme de SIVU vraisemblablement) est en gestation.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La Villette, dans le cadre de formations post-diplôme et entre autres thématiques, travaille depuis 2009 dans le cadre d'un réseau des villes de la basse vallée de l'Yonne, sur la relation villes/rivière. Les travaux des étudiants ont débouché sur quelques propositions et esquisses de grand intérêt.

Cependant, la présence de ces ressources n'est pas suffisamment exploitée :

- Points de vues, sites naturels ou urbains non aménagés ni équipés pour recevoir du public ;
- Un patrimoine historique et culturel à valoriser ;
- Une offre en hébergements touristiques insuffisamment adaptée à la demande.

### *Description de l'action*

#### **4.1 Valoriser et développer les circuits touristiques.**

- Aménagement et ouverture d'environ 120 km de circuits dans la ville de Joigny et en zone limitrophe : signalétique tout public (dont installation de dispositifs communicants innovants sensoriels et pédagogiques : maquettes/moulages/sonorisation/segway, etc.), aménagement de circuits thématiques (ex. : plaques de rues illustrées à la mémoire des Résistants), aménagement d'un circuit nature et patrimoine accessible à tous publics pour rejoindre les hauteurs de la ville (plaques favorisant la découverte de la faune, la flore et l'histoire des lieux, achat de mobilier urbain, réfection de la voirie et des chemins communaux), réfection de maisons anciennes, mobilier de repos ;
- Création d'une aire de stationnement pour camping-car sur un quai de l'Yonne à Joigny sur le site d'une ancienne station d'épuration : travaux de voirie, aménagement de bornes fluides et énergie, assainissement pluvial et de vidange des eaux usées (et gestion des déchets), signalétique verticale et horizontale (multilingue), éclairage public et espaces verts ;
- Valorisation du camping municipal (passage à \*\*\* et mise aux normes) : signalétique qualitative, dépôt de valeur, places de parkings extérieures à la zone de résidence, bornes multimédias, HLL (mobile home et nouveaux concepts : huttes/yourtes/cabanes...), commerces intégrés (alimentation sur place), services boissons haute saison, formation du personnel aux langues et à l'accueil des PMR ... ;

- Réaménagement et valorisation du belvédère de la côte Saint-Jacques : facilitation des accès (travaux de voirie) et du stationnement des véhicules (aménagement de parkings véhicules légers et aire de retournement pour les cars de tourisme), installation d'une table d'orientation, installation de mobilier urbain de type aire de pique-nique, etc.
- Interconnexion des circuits touristiques avec le vélo route, les berges aménagées (voir 6.3) et l'office du tourisme.

#### 4.2 Aménager les berges de l'Yonne.

##### 1<sup>ère</sup> tranche :

Cette opération pourra être engagée dans le cadre du CRSD sous réserve d'une disponibilité financière dégagée en cours d'exécution de ce contrat et après validation par le comité de site.

- Réalisation d'une étude de faisabilité ;
- En fonction des préconisations de l'étude, conduite des opérations suivantes :
  - aménagement du chemin de halage en voie verte (vélo-route, promenade accessible),
  - aménagement d'une halte nautique,
  - création d'une aire de service sous estacade pont St Nicolas (garage à vélos, station service cycles, point info vélo route),
  - création d'un point central de liaison vélo-route / itinéraires de découverte (point info, estacade repos, petit théâtre de verdure),
  - aménagements paysagers et confortement des berges par génie végétal,
  - éclairage public.

2<sup>ème</sup> tranche : pour mémoire (hors CRSD).

#### 4.3 Promouvoir l'image touristique du Jovinien.

- Définition de la stratégie de communication, notamment la cible (Paris, Europe du Nord, personnes à handicap) et les vecteurs (Internet, presse, affichage, brochures, salons) ;
- Conduite d'actions de communication.

#### **Objectifs - résultats attendus**

- Faire connaître le patrimoine historique, artistique et paysager aux touristes et aux habitants.
- Capturer la clientèle touristique et la maintenir sur le territoire sur une durée minimale d'une journée.
- Rendre accessible le patrimoine culturel et naturel, et les installations de loisirs aux personnes à handicap.
- Obtenir pour le camping municipal le classement 3 étoiles.
- Améliorer l'accessibilité et la mobilité.
- Restaurer la vocation fluviale historique de Joigny.
- Faire de Joigny une étape incontournable de l'itinéraire vélo-route.
- Conférer à Joigny une identité forte autour de son passé militaire et Résistant.

#### **Maître d'ouvrage**

Ville de Joigny

#### **Partenaires**

Europe, Etat dont DIRECCTE/Tourisme, CCY, CCI.

#### **Début de l'opération**

Signature du CRSD.

#### **Délais de réalisation.**

Actions	2011				2012				2013				2014				2015							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
	Échéances du contrat																							
Circuits touristiques				Etudes	Travaux																			
Promotion Jovinien			Définition stratégie	Actions de promotion																				

<b>Coût de l'action</b>				
<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%</b>
<b>4.1. Valoriser et développer les circuits touristiques</b>				
Aménagement de circuits (MO, mobilier, équipements, travaux, signalétique)	150 000 €	FEADER	45 000 €	30%(*)
		Etat (FRED - CRSD)	42 000 €	28 %
		Autofinancement	63 000 €	42 %
Aire de camping cars et camping municipal ***	100 000 €	Etat - DETR	30 000 €	30 %
		Autofinancement	70 000 €	70%
Aménagement du belvédère de la Côte St Jacques : MO, travaux, signalétique	200 000 €	FEADER	60 000 €	30%(*)
		Etat - DIRECCTE <sup>7</sup>	60 000 €	30 %
		Autofinancement	80 000 €	40 %
<b>Total 4.1</b>	<b>450 000 €</b>	<b>Total 4.1</b>	<b>450 000 €</b>	<b>/</b>
<b>4.2 Aménager les berges de l'Yonne (1<sup>ère</sup> tranche 2011-2013)</b>				
<i>Sous réserve disponibilité dégagée en cours d'exécution du contrat et de validation par le comité de site.</i>				
Etude	150 000 €	FEDER <sup>8</sup>		
		Etat - CRSD (sous réserve disponibilité)		
Travaux dont AMO	2 000 000 €	Autofinancement		
<b>Total 4.2</b>	<b>2 150 000 €</b> (pour mémoire)	<b>Total 4.2</b>		
<b>4.3 Promouvoir l'image touristique du Jovinien</b>				
Plaquettes, achat encarts publicitaires, participation salons ...	60 000 €	FEADER	18 000 €	30%(*)
		Etat - DIRECCTE <sup>1</sup>	24 000 €	40 %
		Autofinancement	18 000 €	30 %
ADTY (ressource dédiée)	6 000 €	ADTY <sup>9</sup>	6 000 €	100 %
<b>Total 4.3</b>	<b>66 000 €</b>	<b>Total 4.3</b>	<b>66 000 €</b>	<b>/</b>
<b>4.4 Mission d'ingénierie</b>				
Rémunération du chef de projet (30 %)	48 000 €	Etat (FNADT - CRSD)	38 400 €	80 %
		Autofinancement	9 600 €	20 %
Charges de fonctionnement	3 000 €	Autofinancement	3 000 €	100 %
<b>Total 4.4</b>	<b>51 000 €</b>	<b>Total 4.4</b>	<b>51 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 717 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 717 000€</b>	
<b>(*)sous réserve de l'éligibilité du projet et de l'avis favorable du CRPU</b>				
<b>Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs</b>				
Sur la durée de mise en œuvre du contrat (2011-2015) :				
- Nombre d'emplois indirects (secteurs professionnels liés au tourisme) : 20				
- Fréquentation des sites en nombre de visiteurs annuels : + 15 %				
- Fréquentation de l'office de tourisme : + 20 %				
- Nombre de chambres d'hôtes et gîtes sur le territoire : + 5%				
- Taux d'occupation du camping municipal pour les mois de juillet et août : 80 %				
- Part du tourisme francilien : > 30 %				
- Part du tourisme européen et étranger : > 20 %				

<sup>7</sup> Crédits sectoriels DIRECCTE (programme 223), sous réserve de crédits affectés à compter de 2011.

<sup>8</sup> Sous réserve de l'éligibilité du projet et d'un avis favorable du comité régional de programmation des fonds européens.

<sup>9</sup> Valorisation du temps consacré à la mission par la ressource dédiée : participation aux réunions, actions de promotion...

AXE 3	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 5	<b>Doter le territoire d'une offre de formation.</b>

### ***Diagnostic - constat***

Le territoire de Joigny présente un déficit :

- en qualification supérieure dans les métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie, constat confirmé par l'ensemble des professionnels du secteur ;
- en qualification professionnelle dans d'autres métiers structurants portés par le territoire, déjà existants ou à développer (tels ceux «de la croissance verte », mis en place par le ministère en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat).

Toutefois, il dispose d'atouts spécifiques pour répondre à ces besoins :

- un positionnement géographique, aux portes de la Bourgogne, et un maillage routier et ferroviaire privilégiés ;
- une tradition culinaire et une réputation gastronomique de longue date (présence de chefs étoilés) ;
- des capacités d'accueil, le départ du 28<sup>ème</sup> GG ouvrant notamment une nouvelle opportunité foncière et rendant disponibles des équipements ;
- un parc de logements adaptables pour les étudiants.

### ***Description de l'action***

#### ***1 Création d'un pôle de formation aux métiers de la gastronomie et de l'hôtellerie.***

En lien avec les professionnels du secteur, il est envisagé la mise en place dans un premier temps de formations débouchant sur un certificat de qualification professionnelle

- Formalisation des besoins de formation (notamment post bac+2) exprimés à l'échelle du Jovinien, notamment par les chefs étoilés et les grands groupes de restauration collective (Sodexho, Accor...) ;
- Elaboration d'un cahier des charges spécifique ;
- Etude de faisabilité sur le site du 28<sup>ème</sup> GG d'un institut de formation supérieur public, en partenariat avec un centre existant (l'étude inclura un examen de l'offre de formation existante à l'échelle interrégionale, la complémentarité avec le CFA d'Auxerre, la question de son adossement à une structure existante de type Lycée Vauban, etc.).

En cas de confirmation de l'intérêt du projet, les travaux d'aménagement des locaux seront conduits dans le cadre d'un partenariat public-privé, éventuellement abondé par une réaffectation de crédits du CRSD par avenant.

#### ***2 Création d'un site pilote à la formation des nouveaux métiers de la "croissance verte".***

- Définition du périmètre des métiers relevant de la « croissance verte » (ex. : Plan Létard) ;
- Réalisation d'un état des lieux des formations existantes conduit par le Centre de ressources du CRB ainsi qu'une cartographie des emplois verts (en partenariat avec les services statistiques de la DIRECCTE, de la CCI, de Pôle Emploi...) ;
- Lancement d'une démarche de prospection des projets de formation en cours à l'échelle régionale en vue de leur regroupement ou de leur fléchage sur le site du 28<sup>ème</sup> GG, notamment lorsqu'ils ressortent des domaines du BTP ou de l'éco-construction et des ENR (filère bois, biomasse, chanvre...).

En cas de confirmation de l'intérêt du projet, les travaux d'aménagement des locaux seront conduits hors CRSD.

#### ***3 Mise en place d'une offre de formations pour adultes sur le territoire jovinien (aides-soignants...).***

- Lancement d'un groupe de travail « Formations » sur Joigny, piloté par le conseil régional, visant à identifier, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'emploi, les besoins de formation continue formulés par les demandeurs d'emplois du territoire (ex. : évaluation des besoins de main d'œuvre dans la restauration, la santé, la sylviculture...) ;
- Proposition d'un scénario de mise à disposition des locaux du site du 28<sup>ème</sup> GG en fonction des commandes de formation conjointement établies par pôle emploi et le conseil régional.

En cas de confirmation de l'intérêt du projet, les travaux d'aménagement des locaux seront conduits hors CRSD.

**Objectifs – résultats attendus**

- Adapter la ressource aux besoins des entreprises locales et de celles que le territoire souhaite capter.
- Répondre à un besoin de formation des adultes et jeunes adultes, et attirer sur le territoire une population nouvelle, susceptible de s'implanter sur site ou à proximité afin d'en faire un quartier à part entière de la commune de Joigny à horizon 2015-2020.
- Dynamiser l'image du territoire.
- Faire de la « croissance verte » un levier de développement et de croissance pour le territoire de la CCJ.
- Réutiliser le cercle mess et reconverter les bâtiments d'état-major du 28<sup>ème</sup> GG.
- Inscire la CCJ dans les futurs contrats régionaux de formation professionnelle.

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Jovinien

**Partenaires**

Etat (dont éducation nationale), conseil régional, CCI, CMA, pôles emplois, chefs d'entreprises.

**Début de l'opération**

Signature du CRSD.

**Délais de réalisation**

Actions	2011				2012				2013				2014				2015			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Echéances du contrat																			
Pôle formation gastronomie/hôtel			Etudes		AMO		Travaux													
Pôle formation croissance verte			Etudes																	
Pôle formation pour adultes					Etudes															

**Coût de l'action**

Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Pôle de formation à la gastronomie, de l'hôtellerie et du tourisme				
Etude	50 000 €	Etat (FRED – CRSD)	40 000 €	80 %
		Autofinancement	10 000 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

Pour favoriser la réalisation de ce projet de centre de formation, les équipements et matériels cuisine du bâtiment restauration du 28<sup>ème</sup> GG, valorisés à 246 000 €, sont cédés gracieusement.

**Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs**

- Pôle de formation à la gastronomie, de l'hôtellerie et du tourisme :
- Début des formations: septembre 2012
  - Nombre de jours de formation supplémentaire offerts par an : > 7000 (moyenne sur 3 ans à compter ouverture)
  - % de personnes venant sur le territoire Jovinien spécialement pour ces formations : > 50 %
- 2 autres projets de pôle de formation :
- Ouverture d'un des 2 pôles: septembre 2013.

AXE 4	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 6	<b>Accompagner la mise en place d'une offre de très haut débit.</b>
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>Essentielle à la politique de compétitivité et d'innovation, la desserte d'un territoire par les réseaux numériques est un enjeu majeur que la communauté de communes du Jovinien souhaite relever.</p> <p>Actuellement un seul réseau de fibre optique arrive jusqu'à Joigny et 90 % des lignes ont un débit maximal de 8 Mégabits/s.</p> <p>Sur le fondement de la loi « Pintat » qui vise à lutter contre la fracture numérique, le conseil général de l'Yonne a décidé de mettre en œuvre son schéma départemental d'aménagement numérique du territoire (SDANT) de l'Yonne.</p> <p>Dans ce cadre, la communauté de communes du Jovinien souhaite mettre à disposition de son territoire, dans les meilleurs délais, une offre de très haut débit, indispensable au développement des entreprises et au bon fonctionnement des collectivités publiques.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
1.	<b>Evaluer et caractériser le besoin.</b>
<p>En complément de l'étude stratégique conduite par le conseil général de l'Yonne qui permettra de dresser un état des lieux et de définir les priorités départementales, la communauté de communes du Jovinien réalisera, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, une étude de faisabilité technique et économique d'aménagement numérique du territoire, et notamment des espaces d'activité (zones des Champs Blancs, de Béon et site du 28<sup>ème</sup> groupe géographique).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse de la desserte locale effective, des avantages et des limites du réseau actuel ;</li> <li>➤ Analyse des besoins actuels et à venir ;</li> <li>➤ Etude des différentes possibilités d'implantations de nouvelles fibres optiques ;</li> <li>➤ Validation du schéma territorial de desserte.</li> </ul>	
2.	<b>Amener le très haut débit à l'entrée de la zone d'activité de Béon et, sous réserve, à celle du quartier Abescat Nord.</b>
<p>Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du SDANT, le conseil général de l'Yonne accepte de réaliser, s'il est sollicité par la communauté de communes du Jovinien dans le cadre de l'appel à projet qui sera lancé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011 et dans les conditions définies dans le SDANT, le raccordement de la zone d'activité économique (ZAE) de Béon.</p> <p>Cette dernière, située à environ 8 km de l'échangeur autoroutier de Sépeaux et à moins de 20 minutes d'une infrastructure mobilisable, pourrait ainsi bénéficier d'un raccordement.</p> <p>En contrepartie de la mobilisation du conseil général de l'Yonne, la communauté de communes du Jovinien s'engage à réaliser, dans les plus brefs délais, voire concomitamment à la réalisation des travaux départementaux, l'irrigation des parcelles de la zone en très haut débit.</p>	
<p>Eu égard aux possibilités de mobilisation des fonds européens en matière de desserte en très haut débit, le conseil général pourra, sous les réserves évoquées précédemment, assurer le raccordement de la future pépinière d'entreprise dans l'enceinte du quartier Abescat Nord <b>sans que les fonds propres mobilisés par la collectivité départementale ne dépasse un montant global (accès ZAE Béon et pépinière) de 500 000 €.</b></p>	
3.	<b>Conduire les travaux de raccordements au sein la zone d'activité de Béon sur la base des conclusions de l'étude dans l'hypothèse où la candidature formulée par la communauté dans le cadre du SDANT serait retenue.</b>
<p>Les travaux de prolongation des lignes vers les parcelles qui seront aménagées sont conduits par le maître d'ouvrage. Leur financement est inclus dans le plan de financement de chacune des opérations d'aménagement.</p>	

<b>Objectifs – résultats attendus</b>																				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'image innovante et l'attractivité économique du territoire.</li> <li>- Maintenir et créer de l'emploi.</li> <li>- Raccorder les sites économiques et de services publics considérés comme prioritaires.</li> </ul>																				
<b>Maîtres d'ouvrage</b>																				
Etude : communauté de communes du Jovinien.																				
Travaux de raccordement jusqu'à l'entrée des zones d'activité : conseil général de l'Yonne.																				
<b>Partenaires</b>																				
Europe, Etat, conseil général, partenaires privés.																				
<b>Début de l'opération</b>																				
Signature du CRSD																				
<b>Délais de réalisation</b>																				
Actions	2011				2012				2013				2014				2015			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Echéances du contrat																				
Projet fibres optiques	Validation SDANT		Etudes		Travaux vers ZA (conseil général)		Travaux dans ZA (CCJ)													
<b>Coût de l'action</b>																				
Principaux postes de dépenses		Montant HT	Ressources		Montant HT	%														
Analyse et études		20 000 €	Etat (FRED – CRSD)		10 000 €	50 %														
			Autofinancement		10 000 €	50 %														
<b>Total 1</b>		<b>20 000 €</b>	<b>Total 1</b>		<b>20 000 €</b>	<b>100 %</b>														
Travaux de raccordement extérieurs jusqu'à l'entrée de la zone de Béon		500 000 €	Conseil général		250 000 €	50 %														
			FEDER – mesure 3.1 (*)		250 000 €	50%														
<b>Total 2</b>		<b>500 000 €</b>	<b>Total 2</b>		<b>500 000 €</b>	<b>100 %</b>														
Travaux de raccordement de la zone de Béon à l'entrée du site du quartier Abescat Nord <sup>10</sup>		500 000 €	Conseil général		250 000 €	50 %														
			FEDER – mesure 3.1 (*)		250 000 €	50%														
<b>Total 3</b>		<b>500 000 €</b>	<b>Total 3</b>		<b>500 000 €</b>	<b>100 %</b>														
<b>TOTAL</b>		<b>1 020 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 020 000 €</b>	<b>100 %</b>														
(*) Sous réserve de l'éligibilité du projet et d'un avis favorable du comité régional de programmation des fonds européens. A défaut d'un financement FEDER à la hauteur sollicitée, d'autres financements publics seraient recherchés et mobilisés par voie d'un avenant au présent contrat.																				
<b>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</b> <span style="float: right;"><i>A compléter par la CCJ</i></span>																				
Evolution de la capacité de transfert de données en Mégabits/s : 50																				
Pourcentage des zones d'activité de la CCJ couvertes : 50 % fin 2013 ; 80 % fin 2014.																				
Impacts sur l'attractivité des entreprises : avantage concurrentiel pour l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire. A mesurer au regard des résultats obtenus en matière de prospection exogène (action 0.2.1).																				
Impacts sur le développement des entreprises et de l'emploi : A mesurer au regard des résultats obtenus en matière de création d'emplois nouveaux et durables sur les 2 zones d'activité (action 1).																				

<sup>10</sup> Opération engagée ou non en fonction des capacités budgétaires départementales disponibles après la réalisation du raccordement de la zone de Béon (montant maximum de fonds propres : 500 000 € pour la totalité des raccordements).

AXE 5	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 7	
<b>Concevoir une stratégie de projet urbain incluant la requalification des emprises foncières rendues vacantes par l'armée</b>	
<b>Diagnostic - constat</b>	
<p>La ville de Joigny est touchée par le transfert fin juillet 2010 du 28<sup>ème</sup> GG de Joigny. Ce départ entraîne l'aliénation d'une emprise foncière de plus de 9 hectares, située en centre ville, et la libération d'un parc important de logements collectifs et individuels.</p> <p>La requalification de l'emprise principale du 28<sup>ème</sup> GG et la réappropriation par la ville des bâtiments d'habitation doivent être l'occasion de développer un nouveau projet urbain pour l'agglomération jovinienne afin de répondre aux différentes problématiques urbaines auxquelles elle est confrontée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accessibilité et la mobilité ;</li> <li>- Développer une politique de l'habitat globale à l'échelle du territoire ;</li> <li>- Exploiter les potentialités des différentes friches urbaines ;</li> <li>- Revitaliser le centre historique et en combattre la paupérisation ;</li> <li>- Améliorer les espaces publics existant et veiller à la qualité de ceux à venir ;</li> <li>- Introduire davantage d'espaces verts ;</li> <li>- Restructurer les services publics dispersés.</li> </ul> <p>Le développement urbanistique de la ville est limité physiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au sud de la zone urbanisée par la vallée de l'Yonne, située entièrement en zone inondable,</li> <li>- au nord de la zone urbanisée par la présence de la forêt d'Othe,</li> <li>- à l'ouest par sa limite territoriale avec la commune de Saint-Aubin</li> </ul> <p>La seule possibilité d'extension située à l'est de son territoire a déjà été largement exploitée (lotissements et habitat collectif).</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>1. Définir le nouveau schéma d'aménagement urbain.</b></p> <p>Pour cela, un schéma directeur intégrant une révision complète du PLU, la réalisation d'un plan de déplacements urbains (PDU) et l'approbation du PSMV du secteur sauvegardé de la ville, apparaît nécessaire. Il devra prendre en compte, avec des objectifs à court terme (CRSD) et long terme (horizon 20 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La densification du tissu urbain existant, en particulier au travers de l'aménagement des friches foncières (28<sup>ème</sup> GG et quartier de la gare sur lequel des études ont déjà été menées),</li> <li>- Le renouvellement urbain des quartiers d'immeubles collectifs construits dans les années 1960 sur la base de l'étude réalisée,</li> <li>- La réhabilitation du centre ancien qui implique la finalisation du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé,</li> <li>- La cohérence fonctionnelle dans l'articulation entre activités économiques, administratives, sociales et lieux de vie,</li> <li>- La liaison harmonieuse entre les différents quartiers en privilégiant les déplacements doux et l'accessibilité à tous les handicaps.</li> <li>- L'amélioration de la desserte en transports en commun, notamment avec le développement et l'évolution de la navette,</li> <li>- Une stratégie claire du logement.</li> </ul> <p><b>2. Conduire les projets favorisant la requalification urbaine de l'emprise Abescat nord.</b></p> <p>En coordination et en cohérence avec la communauté de communes du Jovinien, maître d'ouvrage des aménagements nécessaires sur la partie Est du site, la Ville de Joigny conduira sur les opérations suivantes sur la partie Ouest du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'aménagement paysager des espaces communs ;</li> <li>- Réalisation des VRD ;</li> <li>- Traitement des entrées du site pour une ouverture vers la ville (entrée sud et carrefour rue du Luxembourg/rue Jules Verne) ;</li> <li>- Desservir le site avec l'éclairage public.</li> </ul>	

### Objectifs - résultats attendus

- Définir une stratégie de projet urbain, en prenant en considération les axes d'action déterminés dans le cadre du CRSD et les potentiels de requalification des emprises libérées par la défense, tout en projetant l'évolution de la ville sur le long terme (horizon 20 ans).
- Ouvrir le site du 28ème GG sur la ville et aménager les nouvelles voies de communication.
- Interconnecter, rénover et diversifier les usages des différents quartiers d'habitat.
- Favoriser la mixité des usages en ville et la mobilité.
- Améliorer la qualité du paysage urbain et paysager de la ville.

### Maître d'ouvrage

Ville de Joigny

### Partenaire

Etat (DDT).

### Délais de réalisation

Actions	2011				2012				2013				2014				2015			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Echéances du contrat																			
Mission étude urbanistique		Marché			Mission															
Requalification emprises du 28° GG					Etude			Travaux												

### Coût de l'action

Principaux postes de dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
<b>Mission d'étude urbanistique</b>				
Prestation étude dont :		Etat (FRED - CRSD)	44 000 €	80 %
- Révision générale du PLU	25 000 €	Autofinancement	11 000 €	20 %
- Finalisation du PSMV	15 000 €			
- Elaboration du PDU	15 000 €			
<b>Total 1</b>	<b>55 000 €</b>	<b>Total 1</b>	<b>55 000 €</b>	
<b>Requalification des emprises du 28<sup>ème</sup> GG</b>				
Etude et maîtrise d'œuvre	100 000 €	Etat (FRED - CRSD)	500 000 €	50 %
Travaux	900 000 €	Autofinancement	500 000 €	50 %
<b>Total 2</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>Total 2</b>	<b>1 000 000 €</b>	
<b>Mission d'ingénierie</b>				
Rémunération du chef de projet ( 70 %)	112 000 €	Etat (FNADT - CRSD)	89 600 €	80 %
		Autofinancement	22 400 €	20 %
Charges de fonctionnement	7 000 €	Autofinancement	7 000 €	100 %
<b>Total 3</b>	<b>119 000 €</b>	<b>Total 3</b>	<b>119 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 174 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 174 000 €</b>	

### Critères d'évaluation - effets attendus - indicateurs

Validation du document stratégique de référence : décembre 2011  
 Ouverture du nouveau quartier dans la ville : Fin 1<sup>er</sup> semestre 2014.

AXE 5	INTITULE DU PROJET
N° FICHE ACTION 8	
<b>Créer sur le site du 28<sup>ème</sup> GG la Maison des Cultures.</b>	
<b><i>Diagnostic - constat</i></b>	
<p>La réussite de la ré-urbanisation du site du 28<sup>ème</sup> GG implique la création en son sein d'un pôle d'attraction pour tous les Joviniens et habitants du bassin de vie.</p> <p>L'attrait de ce lieu de rencontre intergénérationnel sera renforcé par le regroupement en un pôle unique de ce qui lie l'ensemble des joviniens à leur passé et à leur présent.</p> <p>L'accueil et la valorisation du musée de la Résistance, actuellement trop à l'étroit, au cœur du site militaire, dans un bâtiment commun aux associations, contribuerait à en faire un lieu de mémoire bien identifié et reconnu d'un plus large public.</p> <p>L'objectif est de positionner ce musée, le plus ancien de France, comme pôle de référence dédié à l'histoire de la Résistance dans l'Yonne, mais aussi au passé militaire de Joigny.</p> <p>Joigny est riche d'un tissu associatif assez dense. Cependant, ces associations se sentent souvent isolées, dispersées dans différents locaux fréquemment peu adaptés, et ont individuellement des moyens d'action assez limités. Leur regroupement sur un site unique leur permettrait de créer des conditions favorables à une nécessaire mutualisation des moyens, de créer des synergies entre elles, en vue de réaliser des actions communes, et de créer un lieu de vie et d'échange.</p> <p>L'aménagement de ces espaces de rencontre et d'animation convivial dans ce secteur de la ville, permettrait de recréer du lien social inter-générationnel et inter-quartiers.</p>	
<b><i>Description de l'action</i></b>	
<p><b>Installer et aménager sur le site du 28<sup>ème</sup> Groupe Géographique :</b></p>	
<p><b>1. Le musée de la Résistance et du passé militaire joviniens.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer l'actuel musée de la Résistance, trop à l'étroit actuellement, dans le bâtiment 002, pour permettre son extension et son ouverture aux joviniens, notamment les jeunes, grâce à sa proximité physique immédiate des associations ;</li> <li>- Adapter les espaces d'exposition des collections du musée et leur stockage ;</li> <li>- Capitaliser sur le passé militaire de Joigny, ville de garnison, par la mise en place d'une véritable muséographie retraçant l'histoire militaire locale des Dragons de 1750 au Groupe Géographique de 2010 : rassembler tous matériels et objets, photos, témoignages sur ce thème ;</li> <li>- Mettre en œuvre une politique de communication autour du musée pour permettre de rayonner auprès d'un public de scolaires, d'historiens de l'Yonne, de la Bourgogne et au-delà.</li> </ul> <p><b>2. La Maison des associations.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager le bâtiment principal : Le bâtiment 002 (2000 m<sup>2</sup> environ) se prête parfaitement à la réalisation du projet par ses facilités d'accessibilité et sa disposition en 4 travées de 500 m<sup>2</sup> environ. Le bâtiment possède déjà des équipements aux normes qui sont réutilisables (chaufferie gaz, sanitaires...). La distribution des locaux est adaptée au projet : la surface totale inclut 180 m<sup>2</sup> de bureaux et salles de réunion, 900 m<sup>2</sup> de lieux d'activités et 85 m<sup>2</sup> de parties communes.</li> <li>- Aménager les bâtiments annexes. L'aménagement principal sera complété par la transformation du bâtiment 001 en maison de gardien et par celle du bâtiment 010 pour l'accueil d'associations de services et de solidarité.</li> </ul>	
<b><i>Objectifs – résultats attendus</i></b>	
Créer un centre d'attraction qui dynamisera le quartier et au-delà par la fréquentation de la vie associative et touristique.	

<b>Maître d'ouvrage</b>																					
Ville de Joigny																					
<b>Partenaires</b>																					
Europe, Etat, CGY																					
<b>Début de l'opération</b>																					
Signature du CRSD (sélection assistance à maîtrise d'ouvrage).																					
<b>Délais de réalisation</b>																					
Actions	2011				2012				2013				2014				2015				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Echéances du contrat																					
Musée Résistance					Travaux																
Bâtiment 002					Etudes	Travaux															
Bâtiment 10						Travaux															
<b>Coût de l'action</b>																					
Principaux postes de dépenses				Montant HT				Ressources				Montant HT				%					
<b>Aménagement du Musée de la Résistance et du passé militaire joviens</b>																					
Aménagement du bât. 002 (musée)				250 000 €				Etat – DETR				90 000 €				30%					
Equipements				50 000 €				Autofinancement				210 000 €				70 %					
<b>Total 1</b>				<b>300 000 €</b>				<b>Total 1</b>				<b>300 000 €</b>									
<b>Aménagement de la Maison des Associations</b>																					
Etude				30 000 €				Etat (FRED – CRSD)				18 000 €				60,0 %					
								Autofinancement				12 000 €				40,0 %					
Aménagement du bâtiment 002 et travaux annexes sur bâtiments 001 et 010				650 000 €				Etat (FRED – CRSD)				320 000 €				49,2 %					
								Autofinancement				330 000 €				50,8 %					
<b>Total 2</b>				<b>680 000 €</b>				<b>Total 2</b>				<b>680 000 €</b>									
<b>TOTAL</b>				<b>980 000 €</b>				<b>TOTAL</b>				<b>980 000 €</b>									
<b>Critères d'évaluation - effets attendus – indicateurs</b>																					
- Fréquentation du Musée de la Résistance : + 40 %																					
- Mise en place de la mutualisation des ressources des associations																					
- Développement du partenariat entre associations pour l'organisation de manifestations.																					

**Annexe**  
**Plan de financement**

ANNEXE  
CRSD DE JOIGNY : PLAN DE FINANCEMENT (en euros)

N°	Action		Total dépenses	Total ressources	Fonds européens	Etat				Collectivités territoriales				Autres partenaires	Autres recettes
	Libellé					FNA DT	FRED	FRED emploi	Sectoriel-DETR	CRB	CGY	CCJ	Joigny		
0.1	Prospection exogène		90 000	90 000		60 000					15 000			15 000	
	Aides emploi		1 820 000	1 820 000			50 000	1 000 000	EMPLOI 50 000	600 000	120 000				
1	Zone activité Béon		5 420 000	5 420 000	954 000	500 000			DETR 37 858	720 000	720 000	736 000			1 800 000
	Champs Blancs		2 483 356	2 483 356								50 478			92 142
	Ingénierie		102 000	102 000		76 800						25 200			
2	Etude pépinière		25 000	25 000								25 000			
	Travaux pépinière phase 1		5 456 000	5 456 000	1 636 800	324 000	976 000			500 000	500 000	1 519 200			0
	Ingénierie		68 000	68 000		51 200						16 800			
3	Redynamisation commerce		10 000	10 000					FISAC 15 000			15 000			
4	Circuits touristiques		450 000	450 000	105 000		42 000		DETR et tourisme 90 000						
	Promotion image		66 000	66 000	18 000				Tourisme 24 000					6 000	
	Ingénierie		30 000	30 000		38 400								12 600	
5	Formation - étude		50 000	50 000			40 000					10 000			
6	Très haut débit		1 020 000	1 020 000	500 000		10 000				500 000	10 000			
	Etude urbanistique		55 000	55 000			44 000							11 000	
7	Requalification 28°GG		1 000 000	1 000 000			500 000							500 000	
	Ingénierie		140 000	140 000		89 600								29 400	
8	Musée		300 000	300 000					DETR 90 000					210 000	
	Espace associatif et patrimonial		680 000	680 000			338 000							342 000	
	<b>TOTAL</b>		<b>17 030 356</b>	<b>17 030 356</b>	<b>3 213 800</b>	<b>1 140 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>306 858</b>	<b>1 820 000</b>	<b>1 877 858</b>	<b>2 422 678</b>	<b>1 336 000</b>	<b>21 000</b>	<b>1 892 142</b>
					<b>18,9%</b>			<b>26,1%</b>		<b>10,7%</b>	<b>11,0%</b>	<b>14,2%</b>	<b>7,8%</b>	<b>0,1%</b>	<b>11,1%</b>
							<b>7 660 658</b>					<b>7 477 536</b>			<b>1 892 142</b>
							<b>45%</b>					<b>44%</b>			<b>11%</b>